Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261116-2026-76-AU
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/76

NOMENCLATURE ACTES : *1.4 Autres types de contrat*

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint, dans un souci de bonne administration locale,

VU l'arrêté n° 236/2026/AG donnant délégation à Monsieur Jean-Jacques FREJAVILLE pour signer les décisions et contrats ayant trait au secteur de l'Espace Public,

VU l'article L.2123-1 du code de la commande publique relatif à la procédure adaptée,

CONSIDERANT la volonté de la commune de conduire une mission de maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du terrain synthétique n° 1 du Parc des sports,

CONSIDERANT la consultation réalisée auprès de trois entreprises dans le cadre d'une mission de maitrise d'œuvre du projet de rénovation d'un terrain synthétique,

CONSIDERANT l'offre du bureau d'étude MECA PROJETS comme étant la mieux-disante,

DECIDE,

ARTICLE 1 - De signer un contrat de mission de maitrise d'œuvre pour la rénovation du terrain synthétique n°1 du Parc des sports avec la société MECA PROJETS, 7 avenue des Fontenelles, 78510 TRIEL-SUR-SEINE et représentée par Monsieur Sébastien MEHAYE en sa qualité de gérant.

ARTICLE 2 – La prestation a pour objet la maitrise d'œuvre de l'opération de rénovation du terrain synthétique n° 1 du Parc des sports.

ARTICLE 3 – Le montant de la prestation est de 23.500,00 € HT soit 28.200,00 € TTC (vingt-huit mille deux cents euros).

ARTICLE 4 – La dépense de 28.200,00 € TTC est prévue au budget prévisionnel 2026 de la direction de l'Aménagement et du Cadre de vie, chapitre 021.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ARTICLE 5 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 16 novembre 2026

Pour Monsieur le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjoint au Maire
Chargé de l'Espace Public.

Jean-Jacques FREJAVILLE

MAIRIE DE VAURÉAL 54 (VAL D'OISE)

Date exécutoire :
.....

Date de notification :
.....

Date de publication en ligne :
.....17.NOV.2026.....

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261116-2026-76-AU
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

ingenium dynamis

Mairie de Vauréal
1 place du coeur battant
95 490 Vauréal

A Paris, le mercredi 11 novembre 2026

Devis n°	Date	Objet
26-11-18	11/11/2026	Proposition missions de maîtrise d'œuvre

Madame, Monsieur,

Je vous prie de vouloir trouver ci-après une note d'intention présentant notre accompagnement et la proposition financière associée à votre projet de **rénovation du terrain de football en revêtement synthétique.**



Parc des sports - Ville de Vauréal

Contexte

La commune de Vauréal possède, sur le complexe du parc des sports, des infrastructures dédiées à la pratique du football en loisirs et en compétitions.

Le club résident du Vauréal Football Club Municipal (14 équipes) dispose de plusieurs terrains sur ce site.

Le projet de la collectivité est d'envisager la réfection d'un terrain synthétique avec un nouveau revêtement synthétique.

Intervenant

Votre intervenant et interlocuteur unique sur le projet sera :

Alexandre CHUISANO
alexandre@ingenium-dynamis.com
06.61.55.25.02

Siège social : 200 rue de La Croix Nivert, 75 015 Paris

Alexandre CHUISANO justifie de plus de quinze années d'expériences professionnelles, marquées par une connaissance approfondie des collectivités territoriales, des infrastructures et des équipements sportifs.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Bâtiment et Travaux Publics, son parcours atteste d'une approche globale, rigoureuse et transversale des projets, depuis les phases de conception jusqu'à la réception des ouvrages, en intégrant les contraintes techniques, fonctionnelles et économiques.

Par ailleurs, Alexandre CHUISANO est également diplômé en droit et gestion publics, avec une spécialisation en commande publique, lui permettant de maîtriser pleinement le cadre réglementaire, contractuel et procédural des marchés publics.

Cette double compétence technique et juridique constitue un atout déterminant dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre publique, en assurant l'anticipation des risques, la sécurisation des procédures et la bonne conduite des opérations à chaque étape du projet.

Dans une démarche de formation continue et d'anticipation des enjeux contemporains, Alexandre CHUISANO a suivi le Diplôme Universitaire « Sport, Environnement et Climat » de l'Université Savoie Mont Blanc avec un travail de fin d'études sur la thématique des terrains de grands jeux à l'épreuve de la transition écologique.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261116-2026-76-AU
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

Missions MOE

Mission de maîtrise d'œuvre conception
Objectif : Définir techniquement et fonctionnellement le projet.

Contenu : Analyse rapport de diagnostic existant ; Etude traitement des déchets et informations sur la réglementation relative aux micro-plastiques ; Faisabilité du projet (APS) ; Élaboration des plans et coupes (PRO), dimensionnement de l'infrastructure, études techniques, équipements, estimation détaillée, élaboration du planning prévisionnel. Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Durée indicative : 3 mois

Analyse des offres
Objectif : Sélectionner les entreprises pour les travaux.

Contenu : Analyse technique et financière des offres reçues, rédaction du rapport d'analyse et proposition de choix (ACT)

Durée indicative : 1 semaine

Mission de maîtrise d'œuvre exécution
Objectifs : Assurer le bon déroulement du chantier ; Vérifier la conformité des documents ; Encadrer techniquement et administrativement le chantier.

Contenu : Pilotage et coordination du chantier (DET), gestion des aléas, respect des délais et du budget.
Contrôle et validation des documents d'exécution (VISA).

Durée indicative : 2 à 3 mois

Réception
Objectif : Constater la fin des travaux et valider leur conformité.

Contenu : Organisation des opérations préalables à la réception (OPR), suivi de la levée des réserves, rédaction du procès-verbal de réception, remise de l'ouvrage au maître d'ouvrage.

Rémunération

La rémunération de la mission est basée sur un montant forfaitaire de vingt-cinq milles sept-cents euros hors taxe ;

Montant de la mission : **25 700 € HT**
TVA (20%) : 5 140 €
Montant de la mission : 30 840 € TTC

Annexe financière détaillée

Phase de mission	%	Honoraires HT
APS	15 %	3 800,00 €
PRO/DCE	21 %	5 500,00 €
ACT	12 %	3 100,00 €
DET/VISA	37 %	9 500,00 €
OPR	15 %	3 800,00 €
Total HT		**25 700,00 €**
TVA 20%		5 140,00 €
Total TTC		30 840,00 €

Modalités et conditions

La présente proposition financière est valable 3 mois à compter de la date d'émission.

La rémunération s'effectuera à 100% à la remise des documents et/ou à l'avancement des phases de mission.

La validation de chaque phase et le démarrage de la suivante se feront sur votre ordre.

ingenum dynamis a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant les missions de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation et les missions d'assistance à maitrise d'ouvrage auprès de SMA BTP. Une attestation peut être communiquée sur demande.

En cas de résiliation anticipée à l'initiative du maître d'ouvrage, les prestations déjà réalisées sont dues au prorata de l'avancement sur la base de la rémunération.

Restant à votre disposition pour toute précision sur cette proposition de missions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Alexandre CHUISANO
ingenium dynamis

En cas d'accord sur ce devis, merci de retourner ce document daté, signé et précédé de la mention « bon pour accord – lu et approuvé ».

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261116-2026-76-AU
Date de télétransmission : 17/11/2026
Date de réception préfecture : 17/11/2026

Références				
Année	Maître d'ouvrage	Opération	Mission confiée	Avancement
Ile de France - Hauts de France				
2026	Commune des Clayes-sous-Bois (78)	Rénovation d'un terrain synthétique de football	Conseil technique – Phases DCE / ACT / EXE	En cours
2026	Commune de Lisses (91)	Rénovation d'un terrain synthétique de football	Étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre	En cours
2026	Commune de Wallers-Arenberg (59)	Création d'un terrain synthétique de football	Étude de faisabilité	Terminée
2025	Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne (91)	Rénovation du complexe sportif de La Norville (terrains sportifs et piste d'athlétisme)	Étude de faisabilité	Terminée
Nouvelle Aquitaine - Occitanie				
2026	Université de Bordeaux (33)	Rénovation d'une piste d'athlétisme	Maîtrise d'œuvre	En cours
2026	Commune de Pessac (33)	Création d'un terrain synthétique de football	Maîtrise d'œuvre	En cours
2026	Stade Toulousain Rugby (31)	Requalifcation et évolution des espaces sportifs extérieurs	Étude de pré-faisabilité	Terminée
2026	Commune de Saint Vincent de Paul (40)	Création d'un terrain synthétique de football et réfection terrains de tennis	Étude de faisabilité	En cours
2026	Commune du Bouscat (33)	Création de deux terrains synthétiques de rugby et d'une piste d'athlétisme	Maîtrise d'œuvre	En cours
2026	Commune de Chef-Boutonne (79)	Création d'un terrain synthétique de football	Diagnostic de l'existant	Terminée
2026	Université de Bordeaux (33)	Rénovation de deux terrains synthétiques de football	Maîtrise d'œuvre	En cours
2025	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (64)	Création d'un terrain synthétique mixte football / rugby	Conseil technique – Phase EXE	Terminée

"Bon pour accord"
Lu et approuvé
Le 16/11/26

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint en charge de l'Espace public

MAIRIE DE VAUREAL 54 VAL D'OISE

Magnum Management
Siège social : 20 rue de [illegible] 75 015 Paris
SAS au capital de 1 000 euros - RCS Paris - SIRET n° 944 255 017 00013

Jean-Jacques FREJAVILLE